Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200069821-20250623-SYNTHESE_CA_24-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025

Fécamp
Caux Littoral Agglo

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

SYNTHÈSE

BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
RECETTE MUNICIPALE DE FÉCAMP

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
SIÈGE: 825 ROUTE DE VALMONT - BP 97 - 76403 FÉCAMP CEDEX

SOMMAIRE

P3 - DISPOSITIONS GENERALES

P6 - BUDGET GENERAL

P9 - BUDGET ANNEXE TEOM

P11 - BUDGET ANNEXE BATIMENTS INDUSTRIELS

P13 - BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS D'ANGERVILLE

P14 - BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS DE THIÉTREVILLE

P15 - BUDGET ANNEXE EXTENSION PAHF

P16 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL

P17 - BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE "LA PISCINE"

P19 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT

P21 - BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE ET BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DISPOSITIONS GENERALES

La vie budgétaire d'une commune ou d'une intercommunalité est marquée par un cycle annuel démarrant par l'adoption d'un budget primitif, définissant les crédits budgétaires ouverts pour l'année, et s'achevant par la présentation d'un compte administratif, retraçant une fois l'exercice clos, les consommations de crédits effectives de l'année, et les résultats de clôture de l'exercice, permettant la lecture des grands équilibres financiers de la collectivité. Ces éléments et les documents qui les détaillent sont présentés chaque année au Conseil communautaire pour débat et validation.

RAPPEL DES ELEMENTS TENANT AU CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF DES COLLECTIVITES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes exécutées pour l'année 2024, par cet acte, le Président de l'intercommunalité, ordonnateur chargé de prescrire les dépenses et recettes de l'Agglomération, rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et recettes, afin de présenter les résultats comptables de l'exercice.

ORGANISATION DU BUDGET DE L'AGGLOMERATION

1. Budget Général et budgets Annexes

En application du principe de spécialité, l'Agglomération dispose de compétences de spécialités, qui lui sont confiées par la loi ou par la volonté de ses communes membres. L'exercice de ses compétences se fait dans le cadre d'un budget général qui rassemble l'ensemble des dépenses générales de l'Agglomération. De manière spécifique, par l'effet de la loi pour certaines compétences, ou par choix des élus afin de mieux tracer les coûts de gestion d'un équipement, d'une compétence, au-delà de la comptabilité analytique générale pouvant être mise en place, la Communauté d'Agglomération disposait en 2024 de 10 budgets annexes :

- Budget annexe TEOM
- Budget annexe Bâtiments industriels
- Budget annexe Zone d'Activités d'Angerville
- Budget annexe Zone d'Activités de Thiétreville
- Budget annexe Extension du Parc d'Activités des Hautes Falaises
- Budget annexe Centre de Santé Intercommunal
- Budget annexe Transport
- Budget annexe Centre Aquatique "La Piscine"
- Budget annexe Régie Eau Potable de Fécamp
- Budget annexe Régie Assainissement collectif de Fécamp

Chacun de ces budgets retracent les éléments propres aux dépenses et recettes d'un service, équipement, zone d'activité de l'Agglomération : des éléments plus détaillés seront présentés dans la partie spécifique au contenu de chaque budget.

2. Eléments tenant au contenu des budgets

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement, comprend l'ensemble des dépenses afférentes au fonctionnement quotidien des services et équipements intercommunaux, liés aux services publics portés par l'Agglomération, de l'autre, la section d'investissement qui comprend les projets de travaux, d'achats, ayant vocation à préparer l'avenir, moderniser les infrastructures et équipements du territoire intercommunal.

A. La section de fonctionnement

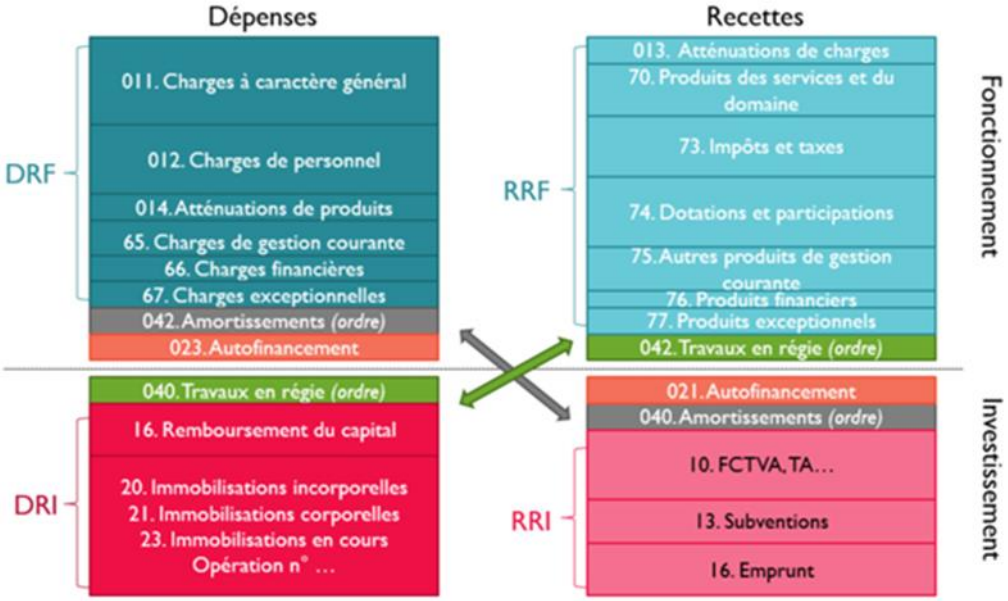

1. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer les dépenses du quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux. Pour l'Agglomération :

- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèches, entrées piscine, centres de loisirs, …), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions que l'Agglomération peut mobiliser et percevoir.

- **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel intercommunal, en charge des services publics portés par l'Agglomération au bénéfice des habitants, et agissant sur le terrain ou dans les services centraux, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, des espaces publics, des infrastructures et de la voierie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services confiées à des entreprises dans le cadre de différentes compétences (traitement des déchets, marchés d'entretien confiés à des entreprises d'insertion par exemple), les subventions versées aux associations, les contributions extérieures (Service d'incendie et de secours) ou d'adhésion à des syndicats intercommunaux et les intérêts des emprunts à payer. S'y ajoute la quote part de fiscalité perçue par l'intercommunalité, et reversée aux communes en fonction du coût des compétences et montant de fiscalité transférée vers l'Agglomération (Attributions de compensation).

L'écart éventuel entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de l'Agglomération à financer le cas échéant elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

B. La section d'investissement

1. Généralités

Le budget d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses, qu'il s'agisse de travaux, achats, études liées à des projets, constructions, visant à préparer l'avenir de la collectivité, à développer ses infrastructures, ses équipements, ses moyens d'intervention. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'Agglomération à moyen ou long terme, et qui peuvent avoir pour certains un caractère pluri annuel. Le volume de cette section peut donc fluctuer en fonction de la programmation et réalisation des travaux, et selon leur importance d'un exercice à un autre.

Le budget d'investissement de l'Agglomération regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et pour la plus grosse part de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création et construction.

- En recettes : trois types de recettes coexistent :

1 / **les subventions d'investissement** perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Il est rappelé ici que l'intercommunalité mène une politique active de mobilisation et recherche de subventions auprès des partenaires et financeurs des collectivités (Etat, Région, Département, Europe…). Les crédits obtenus permettent de réduire le coût résiduel pour le budget intercommunal, l'emprunt à opérer, et in fine, le cout pour le contribuable intercommunal.

2 **/ les emprunts réalisés auprès des établissements bancaires**, selon la durée de vie et d'amortissement / renouvellement des biens financés.

3 / **une part d'auto-financement** (amortissements et économies de fonctionnement).

DONNEES PROPRES A CHAQUE BUDGET

I BUDGET GENERAL

➢ **Rappel des principales actions /compétences / dépenses portées par le Budget Général de l'Agglomération**

Le budget général de l'Agglomération porte l'ensemble des politiques de services publics, ne faisant pas l'objet d'un budget annexe (voir ci-après) et l'ensemble des dépenses tenant au fonctionnement général de la structure (même si ces frais font l'objet d'une valorisation dans les budgets annexes pour certains pour retracer le coût complet des actions et répondre aux règles comptables).

Parmi les éléments importants peuvent être cités :

- Le service petite enfance et ses places d'accueil en crèches
- Le développement économique et touristique, le soutien à l'Office de Tourisme
- La lutte contre les inondations et les actions en matière de GEMAPI /GEPU (lutte contre les inondations et gestion pluviale)
- Les versements aux communes (reversement de fiscalité économique pour 2,2 m€ aux communes) correspondants à des reversements de fiscalité selon le mécanisme des attributions de compensation.
- Les contributions extérieures comme le SDIS (en évolution annuelle constante), les contributions aux syndicats (de bassins versants, au syndicat numérique pour le déploiement de la fibre)
- Les subventions versées aux associations
- Les frais de fonctionnement des services urbanisme / portage de repas / jeunesse
- Les frais liés au développement des actions du service environnement (liés au plan climat, à la stratégie Territoires 100 % Energie) avec plus spécifiquement en 2024 le développement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat et le renforcement des animations environnementales

Une part importante est aussi consacrée à l'équilibre par le budget général du déficit des budgets annexes, qui sont pour certains, par essence, relatifs à des services publics déficitaires (piscine / transports).

Enfin le coût des services centraux et ressources, en charge du pilotage de la structure au plan administratif.

➢ **Dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
011	Charges à caractères général	2 454 653,07 €	013	Atténuation de charges	155 716,45 €
012	Charges de personnel	6 858 895,71 €	70	Produits de services	1 624 934,73 €
014	Atténuation de produits	3 636 737,20 €	73	Impôts et taxes	5 419 778,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 417 558,12 €	731	Impôts et taxes	6 626 353,54 €
66	Charges financières	67 078,22 €	74	Dotations et participations	5 727 849,50 €
67	Charges exceptionnelles	65 705,73 €	75	Autres produits de gestion courante	23 414,72 €
68	Dotation de provisions	150 000,00 €	77	Produits exceptionnels	35 512,23 €
			78	Reprise de provisions	21 000,00 €
			016	APA	26 578,58 €
	Total dépenses réelles	**17 650 628,05 €**		**Total recettes reélles**	**19 661 137,75 €**
042	Opérations d'ordres	1 044 614,28 €	042	Opérations d'ordres	132 872,95 €
			002	Excédent reporté	2 367 336,19 €
	TOTAL	**18 695 242,33 €**		**TOTAL**	**22 161 346,89 €**

Soit un résultat net retraité sur un an (hors résultat reporté de 2 367 346,89 € qui est un cumul des résultats sur exercices antérieurs) de + 1 098 768 € : cette somme constituant une épargne destinée à assurer le financement du programme d'investissement (autofinancement ou remboursement des emprunts).

- **Fiscalité**

La fiscalité s'est établie comme suit pour l'année 2024 :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,36 %
- Taux Taxe d'Habitation : 8,39 % (taux applicable dans le cadre de la réforme aux catégories de redevables restant imposables soit les résidences secondaires)
- Taux Taxe Foncière : 2,98 %
- Taux Taxe Foncier Non Bâti : 2,17 %
- Produit de GEMAPI : 750 000 €.

- **Dotations de l'Etat**

Voici l'évolution des dotations de l'Agglomération cumulant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (article 74124 ; 74126) et le Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et communales (FPIC) (article 73223).

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
3 806 028 €	3 751 542 €	3 737 291 €	3 522 697 €	3 515 791 €	3 686 780 €	3 664 487 €

- **Recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (article 7066)**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
584 337 €	638 266 €	583 720 €	625 932 €	584 010 €	635 298 €	663 213 €

Nb : La diminution enregistrée sur l'exercice 2020 est essentiellement liée au contexte sanitaire, avec la fermeture des crèches ayant entrainé une diminution des recettes de fréquentation.

Il est rappelé que ces recettes ne couvrent pas, pour de nombreux services rendus, le coût supporté par la collectivité, parfois de manière importante, le budget communautaire assurant alors la couverture du différentiel, permettant un prix plus adapté aux capacités contributives de l'usager, et à tous les habitants d'accéder à ces services.

- **Les dépenses et recettes de la section d'investissement**

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
20	Achat et travaux	47 347,04 €	13	Subventions	974 479,80 €
16	Remboursements d'emprunts	410 083,45 €	10	FCTVA	174 463,21 €
204	Subventions d'équipements versés	418 886,86 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	211 245,41 €	204	Subventions	877,86 €
23	Immobilisations en cours	1 948 913,58 €			
	Total dépenses réelles	**3 036 476,34 €**		**Total recettes reélles**	**1 549 820,87 €**
040	Opérations d'ordres	132 872,95 €	040	Opérations d'ordres	1 044 614,28 €
041	Opérations patrimoniales	126 412,02 €	041	Opérations patrimoniales	126 412,02 €
			001	Excédent reporté	779 217,06 €
	TOTAL	**3 295 761,31 €**		**TOTAL**	**3 500 064,23 €**

- **<u>Les principaux investissements de l'année 2024</u>**

Les travaux et investissements de ce budget sont inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement, les plus significatifs en 2024 (réalisé et restes à réaliser) :

- Programme GEMAPI (lutte contre les inondations) et GEPU (eaux pluviales) pour : 940 k€
- Aire d'accueil des gens du voyage : 215 k€
- Travaux sur locaux et infrastructures : 365 k€
- Urbanisme (dont gestion du PLUI) : 211 k€
- Travaux sur crèche : 125 k€

S'y ajoutent les opérations financières (capital dette / amortissements / écritures patrimoniales).

- **<u>L'état de la dette</u>**

❖ Encours du capital restant dû au 1er janvier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
3 780 532 €	3 885 394 €	3 394 829 €	5 031 849 €	5 636 000 €	5 224 000 €

❖ Montant des remboursements annuels en capital / emprunts nouveaux

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
549 K€/500 K€	395 K€/500 K€	414 K€/1 500 K€	440 K€/0 K€	396 K€/1 000 K€	412 K€/0 K€	410 K€/0 K€

II BUDGET TEOM

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral est compétente pour assurer la gestion et le financement du service public de collecte et traitement des déchets des ménagers et déchets assimilés, service public indispensable à la vie quotidienne des habitants et à la salubrité des espaces publics des communes. Ce service se décline en une chaine globale de collecte et traitement des déchets produits par les ménages et les professionnels du territoire : ordures ménagères résiduelles et tri sélectif collectés en porte à porte ou points d'apports volontaires, mais aussi l'ensemble des flux importants collectés en déchetterie : déchets verts, encombrants, gravats, ferrailles, déchets ménagers spéciaux…Au global, près de 35 000 tonnes de déchets dont la Communauté d'Agglomération assure la gestion.

Le financement des coûts liés à ce service est assuré principalement par la perception auprès des usagers du services et habitants de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

De manière complémentaire à la mise en place de cette TEOM, les élus ont souhaité assurer la transparence et la lisibilité des dépenses à financer par cette recette spécifique, via la mise en place d'un budget annexe dédié au fonctionnement du service de collecte et d'élimination des déchets. Par délibération du 3 décembre 2020, le Conseil communautaire a donc validé la création d'un budget annexe Ordures Ménagères TEOM, à compter du 1er janvier 2021. Il s'agit d'un budget annexe établi selon la nouvelle nomenclature M57 avec seule autonomie financière.

- **Dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
011	Charges à caractères général	4 820 023,75 €	013	Atténuation de charges	91 528,41 €
012	Charges de personnel	2 283 880,50 €	70	Produits de services	1 153 142,16 €
65	Autres charges de gestion courante	5 414,33 €	731	Impôts et taxes	6 531 758,00 €
66	Charges financières	3 611,91 €	74	Dotations et participations	30 197,78 €
67	Charges exceptionnelles	10 059,47 €	75	Autres produits de gestion courante	35 369,09 €
68	Dotation de provisions	80 000,00 €	77	Produits exceptionnels	14 461,25 €
	Total dépenses réelles	**7 202 989,96 €**		**Total recettes reélles**	**7 856 456,69 €**
042	Opérations d'ordres	376 773,81 €	042	Opérations d'ordres	20 322,54 €
023	Virement à la section		002	Excédent reporté	1 327 035,50 €
	TOTAL	**7 579 763,77 €**		**TOTAL**	**9 203 814,73 €**

Soit un résultat net retraité sur un an (hors résultat reporté de 1 327 035, 50 € qui est un cumul des résultats sur exercices antérieurs) de + 297 015,46 € : cette somme constituant une épargne destinée à assurer le financement des investissements (autofinancement ou remboursement des emprunts) ou à faire face à la croissance de certaines charges de fonctionnement.

Après une période de déséquilibre liée à d'importantes évolutions de coûts, ce compte administratif s'inscrit aujourd'hui dans une trajectoire de retour à l'équilibre en prenant cependant en compte certaines évolutions de coût (traitement des déchets verts notamment, évolution nationale de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dite TGAP) et de nouvelles dépenses liées à la gestion des déchets fermentescibles.

Dans ce contexte le montant du taux de TEOM est resté stable à 17,30 % sur l'exercice 2024 avant une diminution votée en 2025. Une attention devra être portée à l'évolution du cours des matériaux recyclés qui fluctue en fonction du contexte économique sur les exercices suivants.

➢ Les dépenses et recettes de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
20	Achat et travaux	6 712,42 €	13	Subventions	5 638,63 €
16	Remboursements d'emprunts	126 888,84 €	10	FCTVA	69 123,82 €
21	Immobilisations corporelles	951 924,76 €			
23	Immobilisations en cours	60 102,22 €			
	Total dépenses réelles	**1 145 628,24 €**		**Total recettes reélles**	**74 762,45 €**
040	Opérations d'ordres	20 322,54 €	040	Opérations d'ordres	376 773,81 €
			001	Excédent reporté	341 168,30 €
	TOTAL	**1 165 950,78 €**		**TOTAL**	**792 704,56 €**

➢ Les principaux investissements de l'année 2024

- Investissement sur déchetteries : 220 k€
- Aménagement et conteneurisation : 186 k€
- Acquisition de véhicules de collecte (renouvellement du parc) : 606 k€

➢ L'état de la dette

Nb : Création du budget annexe TEOM au 1er janvier 2021

❖ Encours du capital restant dû au 1er janvier

2021	2022	2023	2024
1 166 755 €	955 069 €	898 000 €	507 075 €

❖ Montant des remboursements annuels en capital / emprunts nouveaux

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
245 K€/500 K€	190 K€/300 K€	173 K€/0 K€	230 K€/150 K€	204 K€/150K€	208 K€/0 k€	127 K€/K€

III BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS

Ce budget correspond au portage par l'Agglomération :

- Des opérations de portage d'immobilier d'entreprises locatifs afin de favoriser le développement des activités et de l'emploi (Ateliers locatifs et Hôtel d'entreprises Fécamp développement).

- Aux opérations sur friches et bâtiments disponibles.

- Au portage de l'extension du Parc d'Activités des Hautes Falaises (Opérations comptables de stock liées) : ces opérations génèrent un déficit pouvant être reportés dans l'attente de la vente des terrains qui vient à terme contrebalancer les résultats.

➢ **Dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
011	Charges à caractères général	121 312,13 €	70	Produits de services	- €
65	Autres charges de gestion courante	1 741,83 €	75	Autres produits de gestion courante	194 389,11 €
66	Charges financières	27 132,50 €	77	Produits exceptionnels	491 534,23 €
	Total dépenses réelles	**150 186,46 €**		**Total recettes reélles**	**685 923,34 €**
042	Opérations d'ordres	1 553 408,72 €	042	Opérations d'ordres	826 483,29 €
002	Décifit reporté	682 679,56 €			
	TOTAL	**2 386 274,74 €**		**TOTAL**	**1 512 406,63 €**

➢ **Les dépenses et recettes de la section d'investissement**

INVESTISSEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
2	Achat et travaux	532 211,19 €	23	Changement constructions	51 448,47 €
16	Remboursements d'emprunts	225 425,87 €	16	Emprunts	2 303,42 €
	Total dépenses réelles	**757 637,06 €**		**Total recettes reélles**	**53 751,89 €**
040	Opérations d'ordres	826 483,29 €	040	Opérations d'ordres	1 553 408,72 €
			001	Excédent reporté	582 979,04 €
	TOTAL	**1 584 120,35 €**		**TOTAL**	**2 190 139,65 €**

➢ **Les principaux investissements de l'année 2024**

Les principales inscriptions concernent la politique de requalification de friches menée (notamment Bâtiment Raverdy sur le Parc d'Activités des Hautes Falaises).

➢ **L'état de la dette**

❖ Encours du capital restant dû au 31 décembre

2019	2020	2021	2022	2023	2024
2 519 951 €	2 139 756 €	2 105 456 €	1 661 436 €	1 233 000 €	650 099 €

❖ Montant des emprunts nouveaux

2019	2020	2021	2022	2023	2024
0 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Les budgets de zones ZA Angerville ; ZA Thiétreville ; ZA Extension PAHF, concernent des opérations d'aménagements de zones d'activités avec gestion en comptabilité lotissement / stock, les écritures réalisées correspondant intégralement à ce dispositif et à la réalisation de menus travaux. Déséquilibre en investissement constaté chaque année selon la logique prévalant à la comptabilité de stock, équilibré à terme par des ventes de terrains qui viendront combler ce déficit.

IV BUDGET ZA ANGERVILLE

Ce budget concerne le portage par l'Agglomération des coûts liés à la réalisation de la zone d'activités d'Angerville la Martel, couvert en recettes par la cession progressive des parcelles. Il s'agit pour l'essentiel d'écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes.

➢ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
011	Charges à caractères général	36 795,51 €	70	Produits de services	180,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	0,50 €
	Total dépenses réelles	**36 795,51 €**		**Total recettes reélles**	**180,50 €**
042	Opérations d'ordres	276 220,45 €	042	Opérations d'ordres	313 015,96 €
			002	Excédent reporté	49 680,82 €
	TOTAL	**313 015,96 €**		**TOTAL**	**362 877,28 €**

➢ Dépenses et recettes de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
	Total dépenses réelles			**Total recettes reélles**	
040	Opérations d'ordres	313 015,96 €	040	Opérations d'ordres	276 220,45 €
001	Déficit reporté	276 220,45 €			
	TOTAL	**589 236,41 €**		**TOTAL**	**276 220,45 €**

➢ L'état de la dette

NEANT

V BUDGET ZA THIETREVILLE

Ce budget concerne le portage par l'Agglomération des coûts liés à la réalisation de la zone d'activités de Thiétreville, couvert en recettes par la cession progressive des parcelles. Il s'agit pour l'essentiel d'écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes.

➢ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
011	Charges à caractères général	1 476,94 €	74	Dotations et participations	17 535,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	0,74 €
			77	Produits exceptionnels	136,68 €
	Total dépenses réelles	**1 476,94 €**		**Total recettes reélles**	**17 672,42 €**
042	Opérations d'ordres	419 394,85 €	042	Opérations d'ordres	425 183,83 €
			002	Excédent reporté	120 029,67 €
	TOTAL	**420 871,79 €**		**TOTAL**	**562 885,92 €**

➢ Dépenses et recettes de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
	Total dépenses réelles			**Total recettes reélles**	
040	Opérations d'ordres	425 183,83 €	040	Opérations d'ordres	419 394,85 €
001	Déficit reporté	398 612,65 €			
	TOTAL	**823 796,48 €**		**TOTAL**	**419 394,85 €**

➢ L'état de la dette

❖ Encours du capital restant dû au 1er janvier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
16 358 €	11 089 €	5 639 €	0 €	NEANT	NEANT	NEANT

VI BUDGET ZA EXTENSION PAHF

Ce budget concerne le portage par l'Agglomération des coûts liés à la réalisation de l'extension du Parc d'Activités des Hautes Falaises, couvert en recettes par la cession progressive des parcelles. Il s'agit pour l'essentiel d'écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes.

Nb : nous sommes ici dans un opération qui vient d'être lancée (ouverture du budget) s'ou le peu de crédits mobilisés.

- **Dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
011	Charges à caractères général	450,00 €	75	Autres produits de gestion courante	
	Total dépenses réelles	**450,00 €**		**Total recettes reélles**	
042	Opérations d'ordres		042	Opérations d'ordres	
	TOTAL	**450,00 €**		**TOTAL**	

- **Dépenses et recettes de la section d'investissement**

INVESTISSEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
20	Achat et travaux		13	Subventions	
	Total dépenses réelles			**Total recettes reélles**	
040	Opérations d'ordres		041	Opérations d'ordres	
	TOTAL			**TOTAL**	

- **L'état de la dette**

NEANT

VII BUDGET CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL

Ce budget est spécifique au fonctionnement du centre de santé intercommunal, qui dispense des consultations de médecine générale auprès de la population, comprenant en dépenses les salaires des médecins et du personnel administratif salarié, et en recettes le produit des consultations.

Pour permettre de répondre aux enjeux de santé et pallier la diminution de l'offre libérale, l'Agglomération s'est engagée depuis 2014 dans la création et développement du Centre de Santé Intercommunal salariant aujourd'hui 9 médecins (8 ETP). De manière globale le fonctionnement du centre et le volume des consultations réalisées permets de couvrir les charges salariales des praticiens, l'Agglomération conservant à sa charge la partie secrétariat administratif, locaux et frais de fonctionnement généraux.

Ce budget intègre aussi les frais liés à l'élaboration du Contrat Local de Santé engagé par l'Agglomération.

- **Dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
011	Charges à caractères général	176 682,35 €	013	Atténuation de charges	12 536,92 €
012	Charges de personnel	1 087 267,03 €	70	Produits de services	741 502,21 €
65	Autres charges de gestion courante	31 929,71 €	74	Dotations et participations	330 543,84 €
67	Charges exceptionnelles	23,00 €	75	Autres produits de gestion courante	360 404,96 €
			77	Produits exceptionnels	976,77 €
	Total dépenses réelles	**1 295 902,09 €**		**Total recettes reélles**	**1 445 964,70 €**
042	Opérations d'ordres	15 857,23 €	042	Opérations d'ordres	8 333,33 €
002	Déficit reporté	198 488,79 €	002	Excédent reporté	
	TOTAL	**1 510 248,11 €**		**TOTAL**	**1 454 298,03 €**

- **Les dépenses et recettes de la section d'investissement**

INVESTISSEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
20	Achat et travaux	1 188,00 €	10	FCTVA	1 667,39 €
21	Immobilisations corporelles	38 761,50 €			
	Total dépenses réelles	**39 949,50 €**		**Total recettes reélles**	**1 667,39 €**
040	Opérations d'ordres	8 333,33 €	040	Opérations d'ordres	15 857,23 €
001	Déficit reporté	161 916,17 €			
	TOTAL	**210 199,00 €**		**TOTAL**	**17 524,62 €**

Il s'agit des écritures comptables et des dépenses d'aménagement complémentaires et de petites matériels nécessaires à l'activité médicale. Avec en plus pour l'exercice 2023, l'achat d'un terrain pour le futur projet d'immobilier de santé de l'Agglomération de Fécamp.

- **L'état de la dette**

NEANT

VIII BUDGET CENTRE AQUATIQUE "LA PISCINE"

Ce budget est spécifique aux coûts liés à la construction (remboursement des emprunts) et au fonctionnement du centre aquatique intercommunal.

Depuis plusieurs exercices, le fonctionnement du Centre aquatique générait un déficit annuel "stabilisé" en fonctionnement autour d'1,1 m€ auxquels s'ajoutait le remboursement de l'emprunt de construction pour 325 k€. Il s'agit ici d'une situation similaire à la situation des établissements de ce type au plan national, liée aussi à la volonté de l'Agglomération de maintenir des conditions d'accès (tarifs grand public, gratuité des scolaires) attractives. À l'heure où sont parfois questionnées l'action des intercommunalités et l'utilisation des impôts acquittés par les habitants, il faut rappeler ici l'accès gratuit apporté aux communes pour leurs écoles, ou encore les tarifs pratiqués afin de permettre l'accès du plus grand nombre

Depuis juillet 2019, cet équipement est confronté à un sinistre nécessitant l'engagement de travaux structurels importants faisant suite à une phase préalable d'études conséquente elle aussi.
Avec d'abord la fermeture de la halle ludique (qui générait le plus de recettes), puis depuis novembre 2023 la fermeture complète de la structure.

Des dépenses restent néanmoins à supporter (personnel reclassé sur différentes missions, fonctionnement "minimal" des installations techniques pour assurer leur redémarrage).

En investissement 2024 a vu le démarrage des travaux de réhabilitation de la structure et de modernisation des installations.

➢ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
011	Charges à caractères général	274 502,69 €	013	Atténuation de charges	11 532,94 €
012	Charges de personnel	689 659,30 €	70	Produits de services	269 277,60 €
65	Autres charges de gestion courante	20,17 €	74	Dotations et participations	11 045,68 €
66	Charges financières	202 442,98 €	75	Autres produits de gestion courante	1 651 277,15 €
67	Charges exceptionnelles	52,00 €	77	Produits exceptionnels	26 058,18 €
	Total dépenses réelles	**1 166 677,14 €**		**Total recettes reélles**	**1 969 191,55 €**
042	Opérations d'ordres	396 935,43 €	042	Opérations d'ordres	258 706,76 €
002	Déficit reporté	1 153 389,37 €	002	Excédent reporté	
	TOTAL	**2 717 001,94 €**		**TOTAL**	**2 227 898,31 €**

➢ Les dépenses et recettes de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
16	Remboursements d'emprunts	264 576,79 €	16	Emprunts	1 499 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	173,35 €			
23	Immobilisations en cours	279 849,90 €			
	Total dépenses réelles	**544 600,04 €**		**Total recettes reélles**	**1 499 250,00 €**
040	Opérations d'ordres	258 706,76 €	040	Opérations d'ordres	396 935,43 €
001	Déficit reporté	463 544,84 €			
	TOTAL	**1 266 851,64 €**		**TOTAL**	**1 896 185,43 €**

- **<u>Les principaux investissements de l'année 2024</u>**

Outre les crédits nécessaires au renouvellement des équipements, les principaux crédits votés concernent les frais d'études et les travaux liés au sinistre touchant la halle ludique.

- **<u>L'état de la dette</u>**

❖ Encours du capital restant dû au 1er janvier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
4 113 735 €	3 965 089 €	3 809 507 €	3 727 546 €	3 639 150 €	4 678 985 €

❖ Montant des remboursements annuels en capital / emprunts nouveaux

2019	2020	2021	2022	2023*	2024
149 K€/100 K€	175 K€/100 K€	174 K€	189 K€/100 K€	195 K€/1 500 K€	265 K€

**Un emprunt a été contracté auprès de la Banque Postale en fin d'année 2023, pour un montant de 1 500 k€, la phase de mobilisation le permettant, ce dernier n'a été encaissé que sur le budget 2024, les travaux de réhabilitation du Centre Aquatique, pour lequel il a été contracté, ne commençant que courant 2024.*

IX BUDGET TRANSPORT

L'Agglomération finance à travers ce budget ses services de transport et de mobilités actives sur son territoire (Délégation de Transports Urbains sur le périmètre de la Ville de Fecamp, Convention de délégation régionale des lignes de transport régulière et scolaire dans les communes, Participation aux frais de transport des familles, Action Handi'bus Agglo en faveur des personnes à mobilité réduite, Action en faveur des mobilités douces type application Karos et Plan vélo).

L'Agglomération fait également face à des dépenses liées à de nouveaux services pour certaines : transport à la demande pour les Personnes à Mobilité Réduite, solution de covoiturage ; à la réalisation d'études pour d'autres : élaboration de son schéma directeur vélo; étude de dimensionnement du futur pôle d'échange multimodal ; d'autres enfin sont liées à l'augmentation des carburants, aux actualisations des contrats et conventions : réseau de transport urbain,lignes interurbaines et transport scolaire.

Ce budget intègre de manière globale une subvention d'équilibre annuelle du budget général de **400 à 500·k€,** pour combler son déficit de fonctionnement, et tenir compte d'un prix usager bien en deçà du coût réel.

➢ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
011	Charges à caractères général	1 175 233,32 €	73	Impôts et taxes	1 381 188,12 €
012	Charges de personnel	54 426,77 €	74	Dotations et participations	1 816 307,84 €
014	Atténuation de produits	306,19 €	75	Autres produits de gestion courante	275,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 841 978,49 €	77	Produits exceptionnels	2 772,00 €
	Total dépenses réelles	**3 071 944,77 €**		**Total recettes reélles**	**3 200 542,96 €**
042	Opérations d'ordres	3 155,20 €	042	Opérations d'ordres	
002	Déficit reporté	77 748,82 €	002	Excédent reporté	
	TOTAL	**3 152 848,79 €**		**TOTAL**	**3 200 542,96 €**

Nb : En recettes est intégré le versement d'une subvention d'équilibre du budget général de 489903 €, sans quoi le budget est déficitaire.

➢ Dépenses et recettes de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
20	Achat edt travaux	28 770,00 €	10	FCTVA	380,90 €
	Total dépenses réelles	**28 770,00 €**		**Total recettes reélles**	**380,90 €**
001	Déficit reporté	23 488,44 €	040	Opérations d'ordres	3 155,20 €
	TOTAL	**52 258,44 €**		**TOTAL**	**3 536,10 €**

➢ L'état de la dette

NEANT

➢ Fiscalité : rappel du cadre du versement Mobilité

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), a instauré sur son territoire, le versement mobilité. Le versement mobilité est une contribution

obligatoire des employeurs (privés/publics) de 11 salariés et plus, situés sur le ressort territorial d'une autorité organisatrice de la mobilité.

Face aux évolutions de coût, il a été proposé de faire évoluer sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération le taux de versement mobilité, afin de maîtriser le déficit du budget et donc la subvention d'équilibre versée par le budget général, à 0,60 % à compter du 1er juillet 2023, puis à 0,65 % à compter du 1er janvier 2024.

Ce taux sera maintenu pour 2025 pour un produit global de 1 395 k€ participant au financement des actions transport.

X BUDGETS ANNEXES "RÉGIE DE L'EAU" ET "RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT"

Les Communautés d'Agglomération sont devenues compétentes en matière d'eau et d'assainissement depuis le 1er janvier 2020. La loi a néanmoins laissé une latitude aux intercommunalités de maintenir les syndicats gestionnaires si elles le souhaitaient en offrant la possibilité d'une délégation de compétences, via l'établissement d'un conventionnement.

De fait, par délibération du 29 septembre 2020, l'Agglomération a acté de ce principe de délégation au profit des syndicats pouvant être maintenus, en ne continuant à exercer directement la compétence que sur le seul périmètre de la Ville de Fécamp.

Des conventions de délégation ont été établies conformément à la loi avec chacun des syndicats pour définir les modalités d'association, de suivi et de contrôle de l'Agglomération ainsi que les grands objectifs fixés en matière de gestion des politiques de l'eau et de l'assainissement.

Le financement de ces deux budgets (fonctionnement et investissement) est assuré par la perception des recettes appelées auprès des usagers (redevances). Elles permettent de couvrir les frais d'exploitation des installations et réseaux Eau et Assainissement, de dégager un excédent qui, couplé aux subventions obtenues, permets de mener des travaux (renouvellement de réseaux, mise aux normes, modernisation des installations).

Dans ces deux budgets sont à noter :

- Des évolutions des coûts d'exploitation liés à l'inflation
- Un programme d'investissement pluriannuel très conséquent

Contenu et volet opérationnel

Les inscriptions comptables détaillées dans la maquette visent à assurer et couvrir en fonctionnement :

- Les frais de fonctionnement des services communautaires (équipes d'ingénierie technique et administrative) qui assure le suivi de la compétence (frais de personnel et de fonctionnement)
- La rémunération du contrat de prestation d'exploitation des installations de production, de distribution et de traitement des eaux
- Le reversement à l'AESN des redevances (pollution, prélèvement et consommation) appelés par la collectivité de manière réglementaire et à reverser)
- Le virement à la section d'investissement qui vise à traduire une part autofinancement de nos investissements : pour rappel, ce budget perçoit sa recette principale (vente d'eau) en fonctionnement et il s'agit donc d'en "virer" une part en investissement
- Les dotations réglementaires aux amortissements (amortissement de nos installations et équipements ramenés à une durée de vie)
- Les intérêts de la dette
- Les inscriptions pour non-valeur et impayés (lesquels font l'objet pour rappel d'une délibération spécifique ultérieure annuelle selon les montants transmis par les services du trésor pour acceptation du Conseil communautaire)

Les recettes

Pour assurer le fonctionnement de la régie et celui du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, les budgets Eau Potable et Assainissement de la Communauté d'Agglomération s'appuient sur plusieurs recettes.

- **Le produit des ventes d'eau : recette de base**

La recette de base et principale du budget eau potable provient du produit des ventes d'eau aux différents usagers, particuliers et professionnels. Aux volumes consommés est appliquée une tarification 2025 définie annuellement et notamment adaptée pour tenir compte des investissements à réaliser, des évolutions de coûts à supporter ou optimisations réalisées.

- **Le produit des redevances assainissement : recette de base**

La recette de base et principale du budget assainissement provient du produit des redevances d'assainissement collectées auprès des différents usagers, particuliers et professionnels. Aux volumes consommés est appliqué une tarification définie annuellement et notamment adaptée pour tenir compte des investissements à réaliser, des évolutions de coûts à supporter ou optimisations réalisées.

Les principales autres recettes :

- Les redevances reversées à l'AESN
- Les reprises de provision pour non-valeurs
- Le remboursement par le budget annexe Assainissement des frais de facturations (facturés par le prestataire de services qui assure la gestion usagers et la facturation) et mandatés sur le budget eau : un mécanisme de refacturation annuelle au budget assainissement est prévu à due proportion pour assurer la contribution de chaque budget à la couverture des frais de facturation
- Les subventions liées aux travaux et études mobilisées par l'Agglomération en fonction des lignes disponibles chez les différents financeurs (le renouvellement étant par exemple peu ou non financé)
- Les emprunts (Cf Eléments du Rapport d'Orientations Budgétaires)

Programme de travaux pour 2024

Les grands axes de travaux et d'études pour 2024 dans le cadre du budget annexe Eau Potable ont notamment concerné :

Etudes :

- Reprise des études relatives à la sécurisation et l'interconnexion de la distribution en eau potable depuis la ressource d'Yport.

- Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre sur le secteur Quai Bérigny, mise en conformité du réseau d'assainissement et renouvellement de la canalisation de refoulement du poste Bérigny, renouvellement de la canalisation d'eau potable.

- Poursuite des études sur la STEP de Fécamp pour la mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 23/12/2021 (diagnostic d'un bassin, protection du milieu).

- Demande de renouvellement de l'autorisation environnementale pour de la STEP de Fécamp aux autorités.

Travaux :

- Travaux annuels de renouvellement des canalisations et mises aux normes.

- Extension du réseau d'eau potable
- Lancement des travaux de dévoiement des conduites E&A passant sous le cimetière de Fécamp, mise en conformité et gestion des eaux pluviales

- Lancement des travaux pour la construction d'un bassin de stockage et restitution (BSR), et refonte du poste de refoulement principal du Précieux-Sang : objectif de mise en conformité du système d'assainissement en temps de pluie et de renouvellement de conduites rue du Précieux-Sang

Les grands axes de travaux et d'études dans le cadre du budget annexe assainissement collectif ont concerné :

Etudes :

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour le secteur Quai Bérigny : mise en conformité du réseau d'assainissement et renouvellement de la canalisation de refoulement du poste Bérigny, renouvellement de la canalisation d'eau potable.

- Lancement d'une étude pour une gestion active des chlorures par l'ensemble des ouvrages de collecte et de stockage assainissement.

- Lancement d'une mission de maitrise d'œuvre pour la mise en conformité de rejets directs au milieu naturel (Voûte et la Valmont), par la création de réseaux séparatifs.

- Etudes de diagnostic Etat / entretien et GC des ouvrages E&A.

- Etude pour le zonage assainissement.

Travaux :

- Fin des travaux de la construction d'un bassin de stockage et restitution (BSR), et refonte du poste de refoulement principal du Précieux-Sang.

- Fin des travaux de dévoiement des conduites passant sous le cimetière de Fécamp, mise en conformité et gestion des eaux pluviales.

- Lancement de travaux à la STEP sur le bassin d'anoxie et la protection environnementale.

- Travaux annuels de renouvellement des canalisations et mises aux normes.

BUDGET REGIE EAU POTABLE

➢ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
011	Charges à caractères général	1 402 232,89 €	70	Produits de services	2 103 483,88 €
012	Charges de personnel	154 379,59 €	75	Autres produits de gestion courante	3 930,52 €
65	Autres charges de gestion courante	45 702,19 €	78	Reprises de provisions	48 215,00 €
66	Charges financières	275,82 €			
67	Charges exceptionnelles	57 334,86 €			
68	Dotation de provisions	80 000,00 €			
	Total dépenses réelles	**1 739 925,35 €**		**Total recettes reélles**	**2 155 629,40 €**
042	Opérations d'ordres	206 736,22 €	042	Opérations d'ordres	96 498,30 €
			002	Excédent reporté	781 835,17 €
	TOTAL	**1 946 661,57 €**		**TOTAL**	**3 033 962,87 €**

➢ Les dépenses et recettes de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
20	Achat et travaux	24 490,72 €	13	Subventions	38 932,68 €
21	Immobilisations corporelles	623 895,66 €	16	Emprunts	300 000,00 €
23	Immobilisations en cours	178 344,07 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	776 038,18 €
	Total dépenses réelles	**826 730,45 €**		**Total recettes reélles**	**1 114 970,86 €**
040	Opérations d'ordres	96 498,30 €	040	Opérations d'ordres	206 736,22 €
041	Opérations patrimoniales	22 632,21 €	041	Opérations patrimoniales	22 632,21 €
001	Déficit reporté	558 919,30 €			
	TOTAL	**1 504 780,26 €**		**TOTAL**	**1 344 339,29 €**

➢ L'état de la dette

NEANT

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➢ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
011	Charges à caractères général	1 855 050,09 €	70	Produits de services	2 787 868,99 €
012	Charges de personnel	116 757,59 €	74	Dotations et participations	37 930,00 €
65	Autres charges de gestion courante	52 443,46 €	75	Autres produits de gestion courante	2 498,36 €
66	Charges financières	25 359,42 €	78	Reprises de provisions	50 933,00 €
67	Charges exceptionnelles	125 928,57 €			
68	Dotation de provisions	80 000,00 €			
	Total dépenses réelles	**2 255 539,13 €**		**Total recettes reélles**	**2 879 230,35 €**
042	Opérations d'ordres	235 248,02 €	042	Opérations d'ordres	160 965,80 €
			002	Excédent reporté	1 289 873,98 €
	TOTAL	**2 490 787,15 €**		**TOTAL**	**4 330 070,13 €**

➢ Les dépenses et recettes de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
20	Achat et travaux	29 386,83 €	13	Subventions	2 082 529,66 €
16	Remboursements d'emprunts	180 093,36 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	844 979,11 €
21	Immobilisations corporelles	512 982,11 €			
23	Immobilisations en cours	1 180 416,01 €			
	Total dépenses réelles	**1 902 878,31 €**		**Total recettes reélles**	**2 927 508,77 €**
040	Opérations d'ordres	160 965,80 €	040	Opérations d'ordres	235 248,02 €
041	Opérations patrimoniales	28 729,53 €	041	Opérations patrimoniales	28 729,53 €
001	Déficit reporté	2 033 487,75 €			
	TOTAL	**4 126 061,39 €**		**TOTAL**	**3 191 486,32 €**

➢ L'état de la dette

❖ Encours du capital restant dû au 1er janvier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2 034 531 €	1 778 412 €	1 522 292 €	1 266 173 €	1 020 592 €	1 765 000 €	2 408 447 €